

## **Accord en vertu de la clause 2-3.04**

Le présent accord a pour objet d'amender  
la convention collective intervenue

entre

le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires anglophones  
(CPNCA)

et

le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau  
(SEPB-Québec) affilié à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)  
pour le compte des syndicats représentant les personnes salariées de soutien des  
commissions scolaires anglophones du Québec

Objet : Modification à la liste des arbitres prévue à la clause 9-2.01 de la convention  
collective 2015-2020 et à l'adresse de l'arbitre en chef

(A1)

Les parties conviennent de ce qui suit :

Le texte de la clause 9-2.01 est remplacé par le suivant :

### 9-2.01

Tout grief soumis à l'arbitrage est décidé par une ou un arbitre; ce tribunal est constitué d'une ou d'un arbitre choisi parmi les personnes suivantes :

- MÉNARD, Jean-Guy, arbitre en chef<sup>1</sup>

- BARRETTE, Jean

- BEAUPRÉ, René

- BRAULT, Serge

- FABIEN, Claude

- FAUCHER, Nathalie

- FORTIER, Diane

- L'HEUREUX, Joëlle

- LAVOIE, André G.

- MARTIN, Claude

- MASSICOTTE, Nathalie

- MÉNARD, JEAN

- MÉNARD-CHENG, Nancy

- RANGER, Jean-René

- SAINT-ANDRÉ, Yves

- ST-ARNAUD, Pierre

ou toute autre personne nommée par le syndicat, l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) et le Ministère pour agir à ce titre.

Toutefois, l'arbitre procède à l'arbitrage avec assesseures ou assesseurs si, lors de la fixation du grief au rôle mensuel d'arbitrage, il y a entente à cet effet entre la personne représentante du syndicat, de l'ACSAQ et du Ministère.

---

<sup>1</sup> Adresse de l'arbitre en chef :

Greffe des tribunaux d'arbitrage  
du secteur de l'éducation  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.02  
Québec (Québec) G1R 5Y8

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal ce 10<sup>e</sup> jour du mois de février 2017

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION  
POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES  
ANGLOPHONES (CPNCA)

POUR LE SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET  
EMPLOYÉS PROFESSIONNELS-LES ET DE  
BUREAU (SEPB-QUÉBEC) AFFILIÉ À LA  
FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET  
TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) POUR LE  
COMPTE DES SYNDICATS REPRÉSENTANT LES  
PERSONNES SALARIÉES DE SOUTIEN DES  
COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES DU  
QUÉBEC

  
\_\_\_\_\_  
Joanne Simoneau-Polenz  
Présidente, CPNCA

  
\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Éthier  
Présidente, Conseil national du soutien  
scolaire (CNSS)

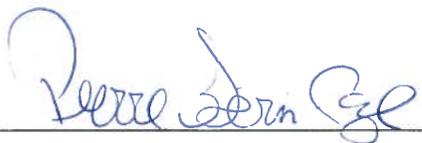
  
\_\_\_\_\_  
Éric Bergeron  
Vice-président, CPNCA

  
\_\_\_\_\_  
Manon Cholette  
Négociatrice

  
\_\_\_\_\_  
Ariane Constant  
Négociatrice, CPNCA

  
\_\_\_\_\_  
Jean-François Labonté  
Négociateur

  
\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Boudreault  
Porte-parole, CPNCA

  
\_\_\_\_\_  
Pierre Gérin-Roze  
Porte-parole